

République Française

Département d'Indre-et-Loire

**Syndicat
des Mobilités
de Touraine**

ARRETE N°2024/ 02

Objet : ARRETE MODIFICATIF DE L'ARRETE 2023/03 CESSION BUS 272

Le Président du Syndicat des Mobilités de Touraine,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu la délibération C 23/05/04 du Comité syndical en date du 30 Mai 2023 accordant délégations d'attributions du Comité syndical au Président et au Bureau,

Vu l'arrêté de cession 2023/03 portant cession d'autobus,

Vu l'arrêté de cession 2023/25 portant modification de l'arrêté 2023/03 cession bus 270,268, 262, 279,

Vu l'arrêté de cession 2023/40 portant modification de l'arrêté 2023/03 cession bus 264,

Vu l'arrêté de cession 2023/48 portant modification de l'arrêté 2023/03 cession bus 271,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier l'arrêté 2023/03 afin de mettre à jour la liste des autobus cédés,

CONSIDERANT que huit (8) autobus acquis en 2004 pour faire fonctionner le service de transport urbain Fil Bleu, gérés par Keolis Tours, doivent être réformés compte tenu de leur vétusté,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

L'article 1^{er} de l'arrêté 2023/03 est ainsi modifié :

Considérant qu'un (1) autobus parmi les huit (8) de la liste initiale ci-dessous a été cédé pour destruction à titre onéreux

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de la date de notification pour le bénéficiaire et à compter de l'affichage pour les tiers, devant le Tribunal Administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1.

Marque	Modèle	Type	Mise en service	N° parc	N° Immatriculation	N° de chassis
Vanhool	A330 New E3	Standard	2004	270	CD 923 ZH	YE232002B22D63105
Vanhool	A330 New E3	Standard	2004	268	CE 314 HR	YE232002B22D63103
Vanhool	A330 New E3	Standard	2004	271	CF 683 CC	YE232002B22D63106
Vanhool	A330 New E3	Standard	2004	272	BX 072 LX	YE232002B22D63107
Vanhool	A330 New E3	Standard	2004	273	CE 014 CD	YE232002B22D63108
Vanhool	A330 New E3	Standard	2004	262	BX 697 LW	YE232002B22D63097
Vanhool	A330 New E3	Standard	2004	279	CD 864 ZH	YE232002B22D63114
Vanhool	A330 New E3	Standard	2004	264	CF 722 XH	YE232002B22D63099

Vu l'offre de l'entreprise MENUT, en date du 30 Novembre 2023, pour l'acquisition et la destruction d'un autobus désigné ci-dessous pour un montant de 95 € H.T. la tonne,

Vu le relevé d'achat de l'entreprise MENUT pour un poids de 10.880 tonnes,

Marque	Modèle	Type	Mise en service	N° parc	N° Immatriculation	N° de chassis
Vanhool	A330 New E3	Standard	2004	272	BX 072 LX	YE232002B22D63107

Le prix total de cette vente s'élève donc à 1 033.60 € net de taxes (95 € X 10.880 tonnes)

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés et ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Trésorier Principal

ARTICLE 3 :

La Directrice du Syndicat des Mobilités de Touraine est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le

12 JAN. 2024

Le Président,

Emmanuel DENIS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de la date de notification pour le bénéficiaire et à compter de l'affichage pour les tiers, devant le Tribunal Administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1.